

**Etablissement :****REFUS DU REMPLACEMENT A L'INTERNE !
REJET DU PROTOCOLE !**

Le dispositif proposé par le Ministre dans un décret du 27 août est dangereux pour les professeurs devant s'absenter (congés de droit pour raison médicale, pour formation professionnelle ou syndicale...), dangereux pour la qualité de l'enseignement, dangereux pour la solidarité des équipes pédagogiques. Il remet en cause la définition nationale de nos services et amorce, sans consultation, une profonde modification de la conception du métier d'enseignant. C'est inacceptable. Ce décret doit être retiré !

Le non remplacement des professeurs absents est un problème réel. Un remplacement efficace doit assurer la continuité du service public d'éducation et garantir aux élèves la continuité pédagogique.

Mais le décret ne règle rien pour les suppléances longues trop souvent non assurées par manque de titulaires remplaçants.

Les professeurs soussignés :

- refusent cette organisation imposée des remplacements de courte durée qui dénature le métier et accroît la charge de travail.
- Se prononcent pour que les représentants des personnels au CA s'opposent au protocole proposé par le chef d'établissement.

De manière urgente, il faut :

- Améliorer l'accueil et l'encadrement des élèves par le recrutement de personnel d'éducation, assurer les conditions du travail en autonomie,
- Respecter la qualification et le statut des personnels,
- Augmenter le nombre de titulaires remplaçants, dont la seule mission doit être d'effectuer des remplacements.

NOM, PRENOM	DISCIPLINE	SIGNATURE

Pétition à renvoyer au rectorat sous couvert du chef d'établissement et une copie ou fax au SNES Martinique